

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 2180 - page 5987

03 - Allier

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Vichy.

ASL 3 RUE HUBERT COLOMBIER.

Objet : réaliser la restauration de l'immeuble bâti ; cette association, dans ces conditions, devra tout mettre en oeuvre pour veiller à l'harmonisation et à la surveillance des travaux de restauration, tant des parties privatives que des parties communes de l'immeuble ci-dessus visé, conformément aux lois et règlements ; assurer particulièrement toutes relations avec les administrations concernées par ces opérations ; élaborer tout projet d'aménagement, tant des parties privatives que des parties communes, de l'immeuble ci-dessus visé ; négocier et ratifier avec tout fournisseur des marchés et des ordres de service conformément aux descriptifs et plans approuvés par chaque sociétaire ; surveiller l'avancement des travaux, la qualité des prestations fournies et le paiement de ses contractants, étant précisé qu'il ne s'agit pas pour l'association d'une mission de maître d'oeuvre, mais de maître d'ouvrage ; souscrire éventuellement l'assurance des parties privatives ainsi que des parties communes contre les risques d'incendie et autres risques, en particulier le respect de la loi Spineta du 4 janvier 1978 et de la loi de 1953 sur la coordination des travaux pour la sécurité et la protection de la santé ; procéder à la réception des parties privatives et des parties communes en fin de travaux ; engager toute action devant toute juridiction pour préserver les intérêts de l'association.

Siège social : 3, rue Hubert-Colombier, 03200 Vichy.

Date de délivrance du récépissé : 19 novembre 2014